



Problème de chauffage avec ma co propriété

Par **kem**, le **22/03/2012 à 18:02**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un appartement il y a près de 3ans, et depuis que je suis dedans je m'aperçois que je suis mal chauffée en hiverrnJe dispose d'un chauffage collectif au sol, et tous les mois durant la période hivernal je paie des charges pour le chauffage.rrnrnCet année, avec le froid que nous avons eu, on a vraiment trouvé ces conditions anormales. Nous avons donc fait appel à notre co propriété pour faire part de notre mal être. Ils ont envoyé leur ingénieur, qui lui a fait appel à la société qui s'occupe de ça.rrnIls ont effectivement remarqué que les tuyaux étaient bouchés, et qu'il y avait bien une perte de température.rrnrnNous avons donc demandé un dédommagement pour ces années d'occupation. Et la copropriété a bien voulu nous rembourser une somme dérisoire faite à partir d'une formule mathématique!rrnrnJ'ai deux questions : est-ce que je peux me retourner contre eux et réclamer un dédommagement plus important pour ces 3 années occupées. sachant que les charges que je paie sont très significatives.rrnDe plus est-ce que je peux suspendre le paiement de mes charges jusqu'à obtenir un dédommagement pour ce préjudice?rrnrnMerci d'avance pour votre aide, j'espère que mes explications n'étaient pas confuses.rrnrnKem